

Communiqué de presse

Réunion du conseil de Gouvernement

jeudi 2 mai 2013

Le Conseil de gouvernement a tenu, jeudi 21 Joumada Al-Akhira 1434 (2 mai 2013), sa réunion hebdomadaire sous la présidence du Chef du gouvernement, consacrée à l'examen et à l'adoption d'une série de textes législatifs et réglementaires, à l'examen d'un ensemble de sujets d'actualité ainsi qu'à la présentation d'un exposé sectoriel.

Au début des travaux du Conseil, le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche maritime a présenté le projet de loi n. 46-12 modifiant et complétant l'Annexe premier du Dahir chérifien du 31 mars 1919 portant Code du commerce maritime. Ce projet vise à actualiser les dispositions relatives au Commerce maritime et à favoriser la cohérence souhaitée avec le cadre juridique actuellement en vigueur, et ce, dans le cadre de l'accompagnement des développements que connaît le secteur maritime national en général et le secteur de la pêche en particulier. Il a été décidé de reporter l'examen de ce projet à une réunion ultérieure.

Par la suite, le Conseil a examiné et adopté, avec l'incorporation des modifications proposées, le projet de loi n. 19-12, présenté par le Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle, fixant les conditions d'emploi et de travail des employés domestiques. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'article 4 du Code de travail qui stipule la promulgation d'une loi spéciale déterminant les conditions d'emploi et de travail des employés domestiques. Ce projet vise à définir la relation entre cette catégorie de salariés et leurs employeurs et ce, en vue de leur assurer une protection sociale et de les faire bénéficier des droits économiques et sociaux. Le texte a également pour objectif de lutter contre l'emploi des jeunes filles de moins de 15 ans et de criminaliser ce phénomène.

Le Conseil de gouvernement a également adopté le projet de décret n. 2-13-254 fixant les prérogatives et l'organisation du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Ce projet, présenté par le Ministre de la Jeunesse et des Sports, s'inscrit dans le cadre de la révision de la structure organisationnelle dudit ministère aussi bien au niveau central qu'au niveau des services décentralisés. Ce projet vise à renforcer la capacité d'interaction entre les différents services du Ministère et les acteurs dans les domaines de la Jeunesse, de l'Enfance et du Sport et à reconsidérer certaines composantes de la structure actuelle, particulièrement celles à caractère contraignant. Le projet en question prévoit, en outre, la mise en place de huit directions régionales afin de valoriser les particularités de chaque région du Royaume et décliner ces dernières en stratégies adaptées visant à soutenir l'Enfance, la Jeunesse et le Sport. Le projet prévoit également la révision de certaines prérogatives des directions afin de rendre ses services encore plus accessibles aux populations cibles et en garantir la qualité, le renforcement des partenariats, la mise en œuvre du projet de la régionalisation avancée et la mise en place d'une direction dédiée à la communication, à la coopération et aux études juridiques.

Vers la fin des travaux du Conseil, la Ministre de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement social, a présenté un exposé sur le projet du Plan gouvernemental de l'égalité en perspective de la parité. Élaboré selon une approche participative impliquant l'ensemble des départements ministériels, ce plan vise à mettre en œuvre les dispositions de la Constitution et le programme gouvernemental, ainsi que les engagements du Maroc en rapport avec les Objectifs du millénaire pour le développement à l'horizon 2015.

Il s'agit également de réaliser une convergence entre les différentes politiques sectorielles et d'assurer une bonne gouvernance en matière de mise en œuvre de ce Plan.

Le Plan englobe 143 mesures, 24 objectifs et huit domaines portant sur l'institutionnalisation et la promotion des principes d'équité, d'égalité en perspective de la parité, la lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, notamment en ce qui concerne l'élaboration de textes législatifs et réglementaires pour la protection des

femmes, le développement de programmes préventifs de lutte contre la discrimination et la violence à l'égard des femmes et des filles et l'institutionnalisation de la prise en charge des femmes et des enfants victimes de violence.

Le projet du Plan porte également sur le domaine de la mise à niveau du système d'éducation et de formation sur la base de l'équité et de l'égalité, particulièrement la généralisation de la scolarisation des filles, la lutte contre la déperdition scolaire et l'analphabétisme chez les femmes et la promotion de l'éducation non formelle au profit des filles en milieu rural. Le Plan ambitionne aussi d'améliorer l'accès des femmes aux services de santé et le développement des infrastructures de base afin de promouvoir les conditions de vie des femmes et des filles, tout en prenant en considération l'approche genre dans les programmes d'accès au logement, de désenclavement, de mise à niveau du milieu semi-urbain et rural, d'accès à l'eau potable et de protection de l'environnement. Le texte comprend en outre des dispositions relatives au renforcement de l'autonomie sociale et économique des femmes, notamment la lutte contre la pauvreté et la précarité et l'amélioration de la situation des femmes âgées, tout en prenant en considération la dimension de l'approche genre dans les programmes d'intégration des personnes en situation de handicap. Il prévoit également des mesures en relation avec l'accès égal et équitable aux postes de prise de décision administrative et politique, essentiellement l'amélioration de la représentativité des femmes dans les postes de responsabilité dans le secteur public et semi-public en perspective de la parité, en plus de la garantie de l'égalité des chances entre les sexes dans le marché de l'emploi.

Le gouvernement a exprimé, lors de la même réunion, sa vive indignation suite aux propos diffamatoires proférés à l'encontre de certains ministres à l'occasion de la célébration de la fête du travail.